

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
**COMMUNE DE BOLSENHEIM**

---

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du lundi 02 octobre 2017 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 8

Absents excusés : Mme Sandrine TESORO, M. Jean-Marie KELLER, M. Michel WISSER

**LOCATION DE BIENS COMMUNAUX – RECUPERATION TAXE CHAMBRE D’AGRICULTURE 2017**

**FERMAGE : 8.177,70 euros**

Monsieur Arnaud ANTONI-ARRUS, 2ème Adjoint, propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de – 0,42 %, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages.

Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture – à hauteur de 50 % - soit 0,03350 euro à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2017 selon les pièces jointes à la présente délibération.

En conséquence, l'Adjoint sollicite les conseillers présents (hors la présence de M. François RIEHL, Membre concerné) de bien vouloir approuver :

- d'une part la baisse de l'indice de 0,42 %
- d'autre part le calcul du taux à l'are de 0,03350 euro servant de base à la récupération de la taxe de la Chambre d'Agriculture.

Article 758 pour les titres de recettes

Exprimés :                    Pour : 7 Contre :            0            Abstention : 0

ADOPTÉ – transmis à la sous-préfecture et publié le 3/10/17

Suivent les signatures au registre. Pour copie conforme.

Fait à Bolsenheim,      Le Maire-Adjoint : Arnaud ANTONI-ARRUS